



## LE PRIX JUDY BOOTH POUR L'EXCELLENCE EN MATIÈRE D'ACCÈS À L'INFORMATION ET DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS 2025

### À propos

---

#### 1. À propos du prix Judy Booth pour l'excellence en matière d'accès à l'information et protection des renseignements personnels

Le prix Judy Booth (le prix) récompense un ou plusieurs employés pour leur contribution exceptionnelle à l'amélioration de la prestation de services, de la transparence et de la collaboration en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP) au sein du gouvernement du Canada.

Le prix sera remis à une date ultérieure (à annoncer).

#### 2. Processus de nomination

La période de nomination est du jeudi 17 juillet 2025 au lundi 29 septembre 2025. Pour proposer une personne ou une équipe, il convient de remplir le formulaire de candidature.

Tout employé d'une institution sous la *Loi sur l'accès à l'information* (LAI) et la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (LPRP) peut proposer une candidature.

Toutes les candidatures doivent être approuvées par un pair ou un membre de la haute direction avant d'être soumises. Il ne peut pas s'agir de la même personne qui propose la nomination.

#### 3. Processus de sélection

Une fois la période de nominations clôturée, le comité de sélection examinera toutes les nominations reçues et les évaluera en fonction des critères d'évaluation. Le comité de sélection évaluera les candidatures uniquement sur la base des informations contenues dans le formulaire de candidature. Il ne tiendra compte d'aucune autre information, ni d'aucun lien fourni dans la soumission.

#### Plus d'informations

Pour plus d'informations à propos du Prix, veuillez consulter le site suivant [ATIP/JudyBooth fr - wiki](#) ou n'hésitez pas à envoyer un courriel au [BPCAP](#).